



Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

Lettre mensuelle d'information de la fédération autonome de la fonction publique territoriale

N° 15 - Mars 2014

L'AVENIR DU SERVICE PUBLIC PLUS QUE JAMAIS FRAGILISÉ

Situation paradoxale que celle que traverse aujourd'hui le service public tel que nous le connaissons.

Paradoxale car malgré les engagements de l'actuel Président de la République, ceux du Premier ministre ou de la ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique, nombreuses sont les voix qui s'élèvent au sein du gouvernement ou de la majorité parlementaire pour mettre en cause les agents de la Fonction publique et par là même, le service public.

Le débat sur l'abrogation du jour de carence, et plus récemment les pistes permettant d'atteindre les quelque 50 milliards d'économies annoncées par le Président de la République, furent l'occasion pour certains responsables politiques de toutes sensibilités, y compris dans la majorité actuelle, de se désolidariser des propos exprimés par le Premier ministre lui-même lors de ses vœux aux agents de la Fonction publique le 23 janvier dernier.

Dans le même temps, un hebdomadaire national n'hésite pas à réduire l'implication des agents de la Fonction publique à son seul coût. Selon le point.fr un fonctionnaire coûterait au total 3,5 millions d'Euros en dépenses publiques entre la date de son recrutement et la fin du versement de sa pension de réversion !

Outre le caractère volontairement provocateur de ce type d'analyse, la méthode de calcul démontre également l'absence d'objectivité quant au sujet abordé. C'est un choix éditorial qui en l'occurrence nous apparaît bien méprisant !

Que dire également des propos de M. Hervé Morin, ancien ministre, qui dans les colonnes d'Acteurs Publics considère que les agents de la Fonction publique devraient revenir aux 39h payées 35h (dans l'objectif de ne remplacer plus qu'un fonctionnaire sur trois partant à la retraite) et souhaite que les emplois publics soient destinés aux seules missions régaliennes !

Face à toutes ces attaques, la **FA-FPT** fera de la défense du service public et de ses agents, y compris ceux de droit privé, sa priorité pour les prochains mois.



Bulletin d'information réalisé par
le service communication
de la FAFPT

Fédération Autonome de la
Fonction Publique Territoriale

96 rue Blanche - 75009 Paris

Tél. 09 83 00 34 12

Fax. 09 83 00 44 12

e-mail secrétariat@fafpt.org

site Internet www.fafpt.org

Impression
à Wattrelos



PACTE DE RESPONSABILITÉ : MARYLISE LEBRANCU CONFIRME QUE L'ETAT COMPTE SUR LES COLLECTIVITÉS

LES RETRAITES COMPLÉMENTAIRES NE SERONT PAS REVALORISÉES LE 1^{ER} AVRIL

Le pouvoir d'achat des 15 millions de retraités va reculer en 2014. Les pensions de base ne seront pas augmentées, comme d'habitude, le 1^{er} avril, mais le 1^{er} octobre. Ce gel de six mois, décidé par le gouvernement dans le cadre de la réforme des retraites, permettra d'économiser 800 millions d'euros. Mais ce n'est pas tout. Les pensions complémentaires Arrco et Agirc, versées aux retraités du secteur privé, vont elles aussi stagner cette année. Les conseils d'administration des deux régimes gérés par les partenaires sociaux, décideront d'une revalorisation nulle au 1^{er} avril, pour la première fois depuis le milieu des années 1990. De combien progresseront les retraites de base le 1^{er} octobre ? Il est encore tôt pour le dire, car le calcul sera fait à partir de la prévision actualisée d'inflation pour 2014, que Bercy dévoilera fin septembre. Mais il est certain que la revalorisation sera très faible, car elle sera amputée, comme pour les pensions Agirc-Arrco, de la correction de l'inflation pour 2013, qui s'est avérée beaucoup moins forte que prévu (de 1,01 point). Pour les retraités, 2014 sera donc une année blanche, ou presque, pour la revalorisation de leurs pensions.

Extrait de : Les Echos - 10 mars 2014



La ministre de la Fonction publique a confirmé que pour trouver les 50 milliards d'économies prévus par le gouvernement, il allait falloir « regarder du côté des collectivités territoriales ».

La baisse des cotisations pour les entreprises prévue dans le Pacte de responsabilité que le gouvernement veut conclure avec le patronat devra être compensée par 50 000 milliards d'euros à économiser sur le budget de l'Etat. Les lignes budgétaires impactées seront définies en avril prochain.

Marylise Lebranchu reconnaît toutefois que la situation des fonctionnaires est assez sombre et qu'ils vivent déjà selon elle « une situation difficile » mais a affirmé la nécessité de « garder une Fonction publique très bien organisée », dont le pays a besoin. La ministre a également réitéré son intention de revoir les carrières des fonctionnaires (traitements, salaires, parcours professionnels...) notamment pour leur permettre « de passer d'une Fonction publique à une autre ».

Pour le reste, les nouvelles ne sont guère réjouissantes : il y a déjà, et il continuera d'avoir des « baisses d'effectifs » dans la Fonction publique en dehors des ministères « prioritaires » et pas d'augmentation de salaires à espérer non plus.

Marylise Lebranchu avoue « regarder du côté des collectivités territoriales » pour trouver ces financements et pense « qu'il est encore possible de faire effort du côté des intercommunalités ». Il y a donc selon elle « encore des économies à faire dans ce champ », et de conclure « Ce ne sera pas facile, et les fonctionnaires territoriaux, comme les élus, sont inquiets ».

Extrait de Mairie Info – 27 février 2014



INAPTITUDE PHYSIQUE D'UN FONCTIONNAIRE STAGIAIRE

Selon un principe général du droit, applicable notamment aux fonctionnaires stagiaires, en cas d'inaptitude physique d'un agent à occuper son emploi, médicalement constatée, il appartient à l'employeur de le reclasser dans un autre emploi et, en cas d'impossibilité, de prononcer, dans les conditions applicables à l'intéressé, son licenciement.

Références : Cour administrative d'appel de Paris, 10 décembre 2013, req. n°12PA01500.

Extrait : La Gazette – 26 février 2014

FONCTION PUBLIQUE : UN GRAND CHANTIER POUR L'ACCÈS DE TOUS



La feuille de route sur l'égalité républicaine et l'intégration, présentée par le gouvernement le 11 février 2014, doit fortement engager le secteur public.

Pour le gouvernement, la politique à mener en matière d'intégration concerne au tout premier chef la Fonction publique. Il souhaite d'abord qu'elle se montre exemplaire, qu'elle généralise le label diversité pour permettre de meilleurs échanges d'expériences et qu'elle améliore l'accès à la Fonction publique en communiquant sur les modalités d'intégration, le recrutement, les dispositifs de préparation aux concours ...

A partir d'avril 2014 sera mis en place un groupe de travail avec les organisations syndicales. Trois mesures sont préconisées :

- réalisation d'un bilan sur les classes préparatoires intégrées et le cas échéant, des évolutions du dispositif de préparation pour améliorer les taux de réussite aux concours,
- examen des résultats de l'évaluation en cours sur la révision des concours,
- améliorer l'information des élèves des lycées et des universités sur les concours (le calendrier des concours seront diffusés dans les lycées et les universités, demi-journée pour présenter de façon concrète les modes de recrutement et les filières métiers de la Fonction publique).

Le gouvernement souhaite aussi développer l'apprentissage dans la Fonction publique. Un rapport des inspections générales doit être remis d'ici la fin du premier trimestre 2014, et une concertation engagée avec les organisations syndicales.

Le gouvernement demande également que soit développée l'offre de stages dans les administrations de l'Etat, des collectivités, les établissements et les entreprises publics. « Les stages sont essentiels dans le domaine de la promotion de l'égalité. Les collectivités publient de plus en plus ce type d'annonces pour prendre en considération la fonction d'insertion des stages, et jouer la transparence », souligne Clarence Paradis. (*DGA RH et relations sociales, Mairie de Villeurbanne*)

Enfin, la feuille de route « intégration » recommande de mieux former les agents du service public à la lutte contre les discriminations et à la déconstruction des stéréotypes, qui peuvent intervenir lors de l'accueil, de l'accompagnement et de la réponse aux publics.



Extrait de La Gazette.fr - 28 février 2014

Vers une fusion-absorption des départements par les métropoles

Le gouvernement envisage de supprimer les Conseils généraux sur le territoire des métropoles.

Annoncé à de nombreuses occasions, le gouvernement songe à supprimer le département sur le territoire des métropoles instaurées par la loi du 27 janvier 2014. Il devrait inscrire ce changement dans le prochain projet de loi de décentralisation qui sera présenté en Conseil des ministres dans la première quinzaine d'avril.

Les changements :

- cette fusion-absorption se traduirait par la disparition du Conseil général des Bouches-du-Rhône. Les communes du pays d'Arles et du nord du département rejoindraient alors la métropole d'Aix-Marseille-Provence
- dans la région parisienne, on verrait la suppression des Conseils généraux de la Petite Couronne
- pour les neuf à onze futures métropoles dites de « droit commun », le département perdrait ses compétences sur le territoire des nouveaux groupements mais les conserverait dans ses franges rurales.

Ce vaste mouvement serait programmé dans la durée, les fusions métropoles-départements intervenant au-delà de l'année 2016.

Conseils généraux recentrés

Les Conseils généraux seraient, à cette occasion, recentrés sur leurs missions de solidarité sociale et territoriale. Madame Lebranchu a notamment mis en avant les futurs schémas départementaux d'accès aux services publics.

Les fusions de communes relancées

Beaucoup plus consensuelle, la proposition de loi de Jacques Pélissard (président de l'Association des Maires de France), est destinée à doper les fusions volontaires de communes. Objectif : offrir davantage d'attraits financiers et de souplesse institutionnelle au régime des communes nouvelles créé par la réforme territoriale de 2010. Pas question, pour le pouvoir, d'ouvrir le dossier miné des fusions autoritaires. Selon une source proche du gouvernement, ce serait folie à six mois d'un scrutin sénatorial à haut risque pour la majorité.

Extrait du Courrier des Maires - 27 février 2014



UN AUTRE REGARD SUR LES OUTRE-MER



Jean-Pierre Lallemand

Depuis notre dernier Congrès, la **FA-FPT** a placé nos collègues ultramarins au premier plan de notre engagement syndical.

Représentés au Conseil d'administration du CNFPT par Jean-Pierre Lallemand et au Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale (CSFPT) par Michel Mani, les agents de la Fonction publique territoriale des DOM occupent toute leur place dans les discussions au plus haut niveau des négociations, y compris au niveau ministériel avec la participation de Bouchourani Colo et Maoulida Abdou lors des négociations sur la mise en place de la sur-rémunération à Mayotte.

Pour la première fois au sein du CSFPT deux visio-conférences ont été organisées dans le cadre des travaux de la Formation spécialisée n° 5 présidée par la **FA-FPT**.



Michel Mani

La première a permis à nos collègues de Guyane et de Martinique de s'exprimer sur un projet d'ordonnance les concernant, la deuxième fut consacrée à la situation de nos collègues de Mayotte.

Un rapport en auto-saisine sera présenté en séance plénière du CSFPT avant l'été et comportera des préconisations sur la prise en compte des situations de précarité à Mayotte et à la Réunion.

Thierry Crapez, Vice Président en charge du développement et de la communication, s'est rendu l'an dernier en Guadeloupe pour accompagner Rosan Durimel et son équipe dans le développement de la **FA-FPT** guadeloupéenne.

Un déplacement en Guyane est également envisagé pour soutenir nos collègues en cette année électorale.

De son côté, Bruno Collignon, Président fédéral, rentre d'un déplacement dans l'Océan indien au cours duquel il est allé encourager nos collègues de la Réunion et de Mayotte dont la représentativité ne cesse de se développer.

Au delà des clichés paradisiaques qui entourent les DOM, la **FA-FPT** n'oublie pas que les ultramarins sont des agents de la FPT à part entière, soumis parfois et plus qu'ailleurs aux contraintes de la précarité.

